

3. La rubrique budgétaire



N.M.C. Nouveau Modèle de Compte

- Plan comptable utilisé par la majorité des collectivités suisses
- Sauf la Confédération !
- Mis en place à Genève en 1985 (Genève pionnier)

Ce plan comptable a été quasiment entièrement repris
par la France qui l'a implanté en 1997

AVANTAGES

- ◆ Une comptabilité obligatoirement en partie double
- ◆ Des budgets par services facilitant le calcul des coûts
- ◆ Une réelle approche analytique du budget
- ◆ Fin du Compte général et une nette distinction entre fonctionnement et investissements !
- ◆ Mode de couverture des projets
- ◆ Distinction, au bilan, entre patrimoine administratif et financier
- ◆ Obligation de transiter toute opération par le budget
- ◆ Principe d'échéance (facture comptabilisée à l'émission)
- ◆ Désaffectation des centimes additionnels
- ◆ Utilisation de la classification fonctionnelle

Plan comptable utilisé par l'Etat de Genève

Le compte de fonctionnement - Classification par nature

COMPTE ADMINISTRATIF – Compte de fonctionnement

Charges

3

- 30 Charges de personnel
- 31 Dépenses générales
- 32 Intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 Parts et contributions sans affectation
- 35 Dédommagements à collectivités publiques
- 36 Subventions accordées
- 37 Subventions redistribuées
- 38 Attributions aux financements spéciaux
- 39 Imputations internes

Revenus

4

- 40 Impôts
- 41 Patentes, concessions
- 42 Revenus des biens
- 43 Recettes diverses
- 44 Parts à des recettes sans affectation
- 45 Dédommagements de collectivités publiques
- 46 Subventions acquises
- 47 Subventions à redistribuer
- 48 Prélèvements sur les financements spéciaux
- 49 Imputations internes

Plan comptable utilisé par l'Etat de Genève

Le compte d'investissements - Classification par nature

COMPTE ADMINISTRATIF – Compte des Investissements

Dépenses

5

- 50 Propres investissements (G.T.)
- 51 Autres investissements (loi budgétaire annuelle)
- 52 Prêts et participations permanentes (loi budgétaire annuelle)
- 53 Investissements (train annuel de lois)
- 54 Investissements effectués par financement spéciaux (G.T.)
- 55 Subventions d'investissements accordées (train annuel de lois)
- 56 Subventions d'investissements accordées (G.T.)
- 57 Subventions d'investissements redistribuées (loi budgétaire annuelle)
- 58 Autres dépenses à porter à l'actif
- 59 Imputations internes

Recettes

6

- 60 Transferts au patrimoine financier
- 61 Contributions de tiers (loi budgétaire annuelle)
- 62 Remboursements de prêts et de participations permanentes (loi budgétaire annuelle)
- 63 Facturation à des tiers (loi budgétaire annuelle)
- 64 Recettes affectées provenant de financements spéciaux (G.T.)
- 65 Subventions d'investissements acquises (train annuel de lois)
- 66 Subventions d'investissement acquises (G.T.)
- 67 Subventions d'investissement à redistribuer (loi budgétaire annuelle)
- 68 Reprise des amortissements
- 69 Imputations internes

Plan comptable utilisé par l'Etat de Genève

Le bilan - Classification par nature

BILAN	
Actif 1	Passif 2
<u>Patrimoine financier</u>	<u>Engagements</u>
10 Disponibilités	20 Engagements courants
11 Avoirs	21 Dettes à court terme
12 Placements	22 Dettes à moyen et long terme
13 Actifs transitoires	23 Engagements envers des entités part.
<u>Patrimoine administratif</u>	24 Provisions
14 Investissements	25 Passifs transitoires
15 Prêts et participations permanentes	
16 Subventions d'investissements	
17 Autres dépenses à amortir	
<u>Financements spéciaux</u>	<u>Financements spéciaux</u>
18 Avances aux financements spéciaux	28 Engagements envers des financ. spéciaux
<u>Découvert</u>	<u>Fortune</u>
19 Découvert	29 Fortune nette

Plan comptable utilisé par l'Etat de Genève

La clôture - Classification par nature

CLOTURE

9

- 90** Compte de fonctionnement
- 91** Compte des investissements
- 92** Bilan

La classification fonctionnelle

- Utilisée par la Confédération et les cantons pour les données financières
- Basée sur les normes européennes
- Mise en place pour le canton en 1979
- Elle comprend 10 groupes de fonctions principales et 160 sous-groupes :
 - 0 Administration générale
 - 1 Sécurité publique
 - 2 Enseignement et formation
 - 3 Culture et loisirs
 - 4 Santé
 - 5 Prévoyance sociale
 - 6 Trafic
 - 7 Protection et aménagement de l'environnement
 - 8 Economie Publique
 - 9 Finances et Impôts
- Chaque rubrique budgétaire actuelle se voit attachée de 1 à 20 codes fonctionnels

Exemple d'utilisation de la classification fonctionnelle

Rubriques Office du personnel

85 % sur code fonctionnel 029 Administration générale



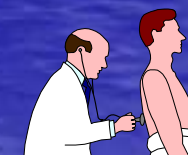
5 % sur code fonctionnel 232 Formation commerciale



5 % sur code fonctionnel 292 Formation des adultes



5 % sur code fonctionnel 490 Autres dépenses de santé



La rubrique

La rubrique budgétaire est composée de 2 éléments :

➤ Le centre de responsabilité

La numérotation des **centres de responsabilités** comprend **huit positions** :

Position 1 et 2 : Numéro du département

Position 3 et 4 : Cette position sert à différencier la fonction ou la direction du département

Position 5 et 6 : Numéro du service à l'intérieur de la fonction/direction et du département

Position 7 et 8 : Ces deux dernières positions peuvent être utilisées pour séparer différents secteurs / sections / tâches du service

➤ La nature (et ou la sous-nature)

La numérotation des **rubriques budgétaires** comprend **huit positions** :

Position 1, 2 et 3 : Classification par nature (selon la comptabilité du nouveau modèle de compte)

Position 4, 5, 6, 7 et 8 : Classification en sous-nature (*non publiée au compte de fonctionnement*)

La rubrique

04 . 04 . 03 . 00



No de centre de responsabilité

(Gendarmerie)

. 303 00100



Nature

(Assur.
sociales)



Sous-
Nature

(AVS-AI)

Centres de responsabilité

0 4 . 0 0 . 0 0 . 0 0 INSTITUTIONS

0 4 . 0 4 . 0 0 . 0 0 CORPS DE POLICE

0 4 . 0 4 . 0 1 . 0 0 ETAT-MAJOR ET CORPS DE POLICE

0 4 . 0 4 . 0 2 . 0 0 POLICE JUDICIAIRE

0 4 . 0 4 . 0 3 . 0 0 GENDARMERIE

0 4 . 0 4 . 0 3 . 0 2 SECTION GENDARMES

0 4 . 0 4 . 0 3 . 0 3 SECTION APPRENTIS-GEND.

Les natures, les sous-natures...et les sous-sous de fonctionnement

3

Charges

30

Charges de personnel

303

Assurances sociales

30300100

AVS-AI-APG

Natures

Sous-natures

Les natures, les sous-natures...et les sous-sous d'investissements

4

Revenus

43

Recettes diverses

437

Amendes

43700120

Recouvrement
contravention

Natures

Sous-
natures